

Questions orales

LES PÉNITENCIERS

L'ABSENCE DE JOHN CHARRON DE LA FERME DE COLLINS BAY—L'OPPORTUNITÉ D'UNE NOUVELLE ATTITUDE À L'ÉGARD DES PERMISSIONS

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général au sujet de John Charron, un détenu à l'annexe de la ferme de Collins Bay qui, alors qu'il purgeait six ans pour violation de libération conditionnelle, vol à main armée, tentative de vol et possession d'un fusil à canon tronqué, n'est pas rentré dimanche soir après une permission d'une journée. Que font le ministère et les autres autorités pour appréhender ce détenu?

M. Baker: Rien sans doute.

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, dimanche le 4 février il a été accordé une permission d'un jour à M. John Charron pour qu'il puisse visiter un couple. Il devait quitter à 9 h. du matin et rentrer à 11 h. du soir. Le député à raison, il n'est pas revenu. Depuis lors, la police a été avisée, une accusation a été portée mais nous n'avons pas encore réussi à le retrouver.

M. Stackhouse: Étant donné la conduite de cet individu qui avait déjà contrevenu aux règles de la libération conditionnelle, le ministre entend-il revoir la politique de son ministère concernant l'octroi de permissions à ce genre de personne?

L'hon. M. Allmand: Monsieur l'Orateur, il en a été question dans le discours du trône et j'ai également répondu à des questions en Chambre à ce sujet: nous sommes à étudier toute cette question de la libération conditionnelle et des absences temporaires.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question supplémentaire au solliciteur général. Étant donné les déclarations publiques du ministre à la Chambre et ailleurs concernant son intention ainsi que celle de ses fonctionnaires supérieurs de repenser les mesures relatives au cautionnement dont jouissent présentement les détenus, quand se prononcera-t-il clairement sur le renforcement de ces mesures trop peu rigides?

L'hon. M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais parlé du cautionnement. Cependant, pour ce qui est de la libération conditionnelle et des absences temporaires, j'ai signalé à la Chambre que j'ai reçu le volumineux rapport d'une commission d'enquête juste avant Noël. Nous en faisons actuellement l'analyse et j'espère que bientôt la Chambre pourra être saisie des renseignements pertinents.

* * *

L'AGRICULTURE

LES FRUITS ET LÉGUMES

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Nous dirait-il, dans son plus pur whelanais, pourquoi il n'est jamais fait mention de fruits ou de légumes dans les discours qu'il m'envoie ni même dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre?

Des voix: Bravo!

• (1500)

Des voix: Oh, oh!

[Le très hon. M. Trudeau.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que la question du député soit recevable. Je crois que ce serait le moment opportun, sur cette note gaie, de passer à l'ordre du jour.

L'honorable représentante de Kingston et les îles invoque-t-elle le Règlement?

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Oui, monsieur l'Orateur. Je l'aurais fait plus tôt au cours de la période des questions si j'avais pu attirer votre attention. J'aimerais cependant profiter de l'occasion pour souhaiter la bienvenue au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui est de retour à la Chambre.

Des voix: Bravo!

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A) POUR 1972-1973—MOTIONS TENDANT À L'ADOPTION DES CRÉDITS 35a, 40a, et 45a, MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

[Français]

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 9 février, de la motion de l'honorable M. Drury:

Que le crédit 35a, au montant de \$850,000 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour le Programme de sécurité de revenu et d'assistance sociale—Dépenses de fonctionnement, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

Que le crédit 40a, au montant de \$2,685,000 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour le Programme de sécurité de revenu et d'assistance sociale—Contributions, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

Que le crédit 45a, au montant de \$1,000,000 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour la santé et le sport amateur—Dépenses de fonctionnement, Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, soit agréé.

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur le président, j'étais à dire, vendredi dernier, que nous connaissions un déséquilibre économique national, que nous ne connaissions que des jours sombres et que nous avions peu de solutions à offrir. Je faisais des commentaires sur le crédit 45a, au montant de un million pour la santé et pour le sport amateur.

Monsieur le président, je ne suis pas contre le sport amateur, mais avant de s'amuser, il faut vivre.

Bon nombre de familles au Canada sont aux prises avec des problèmes financiers et, pourtant, elles ont, elles aussi, le droit de vivre. On fait du sport quand on en a les moyens et le temps, mais nous n'avons plus les moyens, présentement, de consacrer autant de capitaux à développer le sport amateur et à priver ainsi les familles du nécessaire.

Tous les députés devraient essayer de répondre à la question suivante: Pourquoi tant de personnes âgées sont-elles si dépourvues, pourquoi 65 années de leur vie de travail, de sacrifices et de dévouement n'ont pu leur permettre d'amasser assez de biens pour vivre convenablement et pourquoi la plupart sont obligées de compter uniquement sur la charité publique?